

Zeitschrift: Versants : revue suisse des littératures romanes = Rivista svizzera delle letterature romanze = Revista suiza de literaturas románicas

Herausgeber: Collegium Romanicum (Association des romanistes suisses)

Band: 8 (1985)

Artikel: L'aveu et la veuve ou l'autobiographie impossible : note sur "Le Dernier Jour d'un condamné", de Victor Hugo

Autor: Dällenbach, Lucien

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255724>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'AVEU ET LA VEUVE OU L'AUTOBIOGRAPHIE IMPOSSIBLE

Note sur Le Dernier Jour d'un condamné, de Victor Hugo

L'autobiographie ne serait-elle qu'une expansion narrative du performatif «j'avoue»? C'est là une hypothèse vérifiée, me semble-t-il, par l'histoire du genre¹ et, *a contrario*, par un récit dont l'originalité consiste précisément à refuser tout déploiement narratif à l'aveu qu'il pratique. Dans *Le Dernier Jour d'un condamné* en effet, le narrateur anonyme s'avoue coupable d'un crime, mais ce crime, le lecteur n'en connaîtra jamais la nature (victime? mobile? circonstances?), puisque son auteur n'en parle que par allusion et que le récit, à point nommé, comporte un manque: celui du chapitre XLVII, intitulé «Mon histoire», et qui par la force des choses aurait été aussi celle du crime².

Pourquoi cette lacune centrale, qui équivaut à un congé donné à l'autobiographie par un écrit intime?³ En réponse à son éditeur Gosselin qui le priait d'écrire «l'histoire du condamné» et à des critiques tels que Nodier et Jules Janin, dont les reproches portaient essentiellement sur cette non-individualisation du crime et du criminel, Hugo s'en explique dans la célèbre préface de 1832: «... pour que le plaidoyer soit aussi vaste que la cause, il a dû, et c'est pour cela que *Le Dernier Jour d'un condamné* est ainsi fait, élaguer de toutes parts le contingent, l'accident, le particulier, le spécial, le relatif, le modifiable, l'épisode, l'anecdote, l'événement, le nom propre, et se borner (si c'est là se borner) à plaider la cause d'un condamné quelconque exécuté un jour quelconque, pour un crime quelconque.»

On peut toutefois se demander si l'exemplarité alléguée suffit à expliquer ce refus de «remplir» un aveu de pure forme. Tout aussi déterminante à cet égard me paraît l'idée que la béance du Trou où le condamné à mort va être *précipité* rend dérisoire toute information propre à combler quelque trou que ce soit, – en d'autres termes: que face à la guillotine, il n'est pas

d'identité qui tienne et que, par conséquent, les conditions de possibilité de l'autobiographie ne sont plus remplies: d'ores et déjà retranché du monde des vivants, le condamné privé du regard transcendant ou extérieur qui lui permettrait de se voir et de l'*adresse* qui pourrait le constituer en sujet ne peut plus faire retour sur soi pour se dire; il devient un *je* sans passé ni mémoire, sans moi ni personne – un être affolé réduit aux sensations qu'il endure.

A cinq titres au moins, ce constat me paraît de grande conséquence:

1. Il rend compte de l'efficacité d'un récit dont la rhétorique, pathétique et non argumentative, atteint le lecteur *en direct*, avant toute médiation et participation compréhensive.

2. Il témoigne de la modernité de ce «portrait d'un inconnu» qui, par-delà ou en deçà de l'abstraction qu'il revendique, situe l'exemplaire ou l'universel au niveau le plus concret: celui, pré- ou infra-individuel, des sensations et des bouffées d'affects.

3. Il révèle que le genre autobiographique suppose un sujet assuré de lui-même et, au niveau de l'énonciation, une posture de maîtrise incompatible avec une écriture conçue comme «expérience des limites» – d'où le caractère littérairement régressif de la mode autobiographique actuelle.

4. Il permet – symétriquement en quelque sorte – de tester et d'évaluer les différentes approches critiques selon l'inclination qu'elles marquent à mettre les textes à la question et à leur extorquer des aveux en comblant les trous qui menacent le sujet de défaillance et, tout à la fois, séduisent et défient sa volonté de savoir⁴.

5. Dans le prolongement de la remarque précédente: «ce livre est adressé à quiconque juge», lit-on dans la préface de 1832. Appliqué à la critique littéraire, qui elle aussi fait profession de *krinein*, le plaidoyer peut s'entendre comme une invite à ne pas juger la cause d'un texte trop vite ni abstraitement (selon des valeurs générales, humanistes ou non), mais en tenant

compte des effets spécifiques dus à sa matérialité même. Sous peine de recouvrir une fois de plus le texte hugolien par le mythe de Victor Hugo, n'est-ce pas là un avertissement qu'on ferait bien d'entendre en cette année du Centenaire?

Lucien Dällenbach
Université de Genève

NOTES

¹ Que le passage à l'aveu, de préférence infamant et si possible complet, soit pour le genre autobiographique un passage obligé – histoires de poire ou de pomme volée, de ruban dérobé, d'habitude coupable, de vice caché, de tare physique dégradante, de choix politique déshonorant –, on peut s'en convaincre par l'exemple de ceux mêmes qui, au nom de la fiction, entendent mettre en cause un prétendu *dire vrai* et qui, cependant, ne rompent pas avec le modèle «exhibitionniste» de la *confession*.

² Cette ellipse narrative – une des plus belles *Leerstellen* de toute l'histoire de la littérature – mériterait d'intéresser les théoriciens allemands de la lecture (W. Iser) et les nouveaux romanciers qui s'obstinent à saluer la préfiguration du récit lacunaire dans les seuls «silences» de Flaubert ou les deux pages arrachées à la Confession de Stavroguine (Voir A. Robbe-Grillet, *Le Miroir qui revient*, Ed. de Minuit, 1984, pp. 213 sqq.).

³ D'un point de vue générique, *Le Dernier Jour d'un condamné* se donne en effet pour une autobiographie tronquée – réelle ou fictive, *ad libitum* – qui, à partir du chapitre XVIII, vire au journal intime, la succession des heures tenant lieu ici de la suite des jours. Voir à ce propos J. Rousset, «*Le Dernier Jour d'un condamné* ou l'invention d'un genre» in *Hugo dans les marges* (Textes réunis par L. Dällenbach et L. Jenny), Genève, Ed. Zoé, 1985.

⁴ Voir la présentation du *Dernier Jour d'un condamné* par Jean Massin in *O.C.* (Edition chronologique publiée sous la direction de J. Massin, Paris, Le Club français du livre, 1967, t. III) ainsi que le chapitre que Victor Brombert consacre à ce récit dans *Victor Hugo and the Visionary Novel*, Harvard University Press, Cambridge and London, 1984. Signalons que Hugo le tout premier comble le trou creusé dans son texte par l'intermédiaire du Chénier des Tables tournantes... Sur ce colmatage, voir mon étude «Le vide plein ou les révélations de l'homme sans tête» in *Hugo dans les marges*, *op. cit.*

